

ces deux premiers groupes, qui représentent 60 p. 100, et celui des riches au sommet, dont la proportion est de 10 p. 100, il y a la catégorie des gens, soit 30 p. 100, dont le revenu est tout juste assez respectable pour les priver du supplément de revenu garanti. Ils ne touchent donc rien de ce fonds, n'ont droit ni aux prestations ni aux services accordés gratuitement aux allocataires de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti. Et pourtant ces gens sont vraiment dans le besoin.

• (2010)

Pour nous, la meilleure façon de remédier à ce problème consiste, non à recourir à un examen des moyens de subsistance, ou des besoins, mais à rendre la pension universelle, quitte à rectifier le régime fiscal de façon que les Canadiens au sommet de l'échelle, qui n'ont pas besoin de cet argent, puissent le rembourser. Du moment que l'on recourt à une évaluation des besoins, on établit une ligne de démarcation entre ceux qui ont tout juste assez et ceux qui réussissent tout juste à s'en tirer. Ce n'est pas juste.

Que le ministre ne se croie pas obligé de se justifier d'ajouter le plein montant de cette augmentation à la pension de base versée en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse. L'une des raisons qui nous incitent à voter pour le bill à l'étude, c'est que pour la première fois depuis longtemps, on propose une augmentation à la pension de base. Autrement dit, nous nous orientons un peu plus vers l'universalité que nous ne l'avons fait dans les nombreuses modifications apportées jusqu'ici à la loi sur la sécurité de la vieillesse.

Je reste persuadé, en dépit des révisions, documents, rapports etc. présentés sur le sujet, que le projet de loi de 1951 prévoyant l'universalité de la pension de sécurité de la vieillesse était la meilleure mesure sociale que notre Parlement ait jamais adoptée. C'est vraiment dommage que le parti libéral, qui avait présenté cette mesure—on l'y avait poussé, bien entendu—ait fait marche-arrière depuis lors. Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous accueillons avec satisfaction l'aspect de cette mesure qui nous achemine vers l'universalité. Nous espérons que d'autres initiatives seront prises dans cette voie.

J'ai parlé plus tôt aujourd'hui de ce qui était en somme la pension lorsque je suis arrivé ici pour la première fois il y a une trentaine d'années. Non seulement avons-nous quintuplé le montant de base de la pension et accompli d'autres réalisations, mais nous avons réussi à faire adopter au Canada une attitude nouvelle à l'égard des pensions. Elles ne sont plus considérées comme une forme de charité quelconque, une aumône que nous faisons aux gens pour leur permettre de subsister durant quelques années après avoir laissé leur besogne quotidienne ingrate; aujourd'hui, nous considérons plutôt les pensions comme étant un droit qu'ont les personnes qui se sont retirées à un âge convenable de jouir un peu de la vie qu'ils ont rendue possible grâce à leurs années de dur labeur. J'espère que nous maintiendrons cette attitude à l'endroit des pensions et que nous ne reviendrons plus à cette idée de charité ou d'assistance sociale.

J'aborderai maintenant un autre aspect de la question dont le ministre a longuement parlé cet après-midi, c'est-à-dire des mesures qui pourraient être prises en faveur des personnes de moins de 65 ans, notamment celles qui ont de 60 à 65 ans. Je dis au ministre et au gouvernement que, déjà déçus de constater que le montant de base de la pension n'avait pas été porté à, mettons

Sécurité de la vieillesse

\$125 ou \$150, nous avons été déçus aussi, un peu étonnés, presque bouleversés, de voir, en étudiant le bill, qu'il ne comporte aucune disposition permettant d'abaisser l'âge minimum de 65 ans.

Comme l'a dit le ministre cet après-midi, et comme nous le savons tous, ceux qui font le plus pression pour une initiative dans ce domaine siègent de son côté de la Chambre. Il sait fort bien que les députés de son propre parti le poussent constamment dans ce sens. Il n'y a aucune raison pour que je ne signale pas expressément le groupe de députés qui exercent cette pression. Les députés québécois de son parti ont la ferme conviction qu'on devrait payer une pension aux citoyens âgés de 60 à 65 ans. Même si le gouvernement n'y est pas disposé, il n'en est pas moins vrai que beaucoup de ministériels sont en faveur d'accorder la pension au conjoint âgé de 60 à 65 ans . . .

Une voix: Oui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): . . . si l'autre conjoint touche déjà la pension de vieillesse.

M. Alexander: J'en conviens.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les applaudissements des députés me laissent supposer que cette proposition reçoit l'appui de députés de tous les partis de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai été déçu de voir qu'on n'a rien fait pour abaisser l'âge d'admissibilité à la pension de l'une ou l'autre façon, c'est-à-dire soit en l'abaissant universellement à 64, 63, 62, 61 et 60 ans, et je ne verrais pas d'objection à ce que la pension payable à cet âge-là fluctue selon des critères d'emploi, soit en proposant un moyen de verser la pension au conjoint plus jeune, dans les cas où l'autre touche déjà la pension.

J'ai écouté avec intérêt et attention la discussion du ministre sur cette question cet après-midi. Je pense qu'il y a beaucoup à dire à l'appui de sa thèse selon laquelle nous devons penser à tous les besoins qui touchent les moins de 65. Il ne s'agit pas seulement de considérer les personnes de 60 à 65 ans; nous devons nous préoccuper des nécessiteux moins âgés. J'appuie fermement l'idée d'une conférence fédérale-provinciale qui sera chargée de discuter de tout le problème du bien-être, de la sécurité et du maintien du revenu. Si je puis dire, j'ai senti à deux ou trois reprises cet après-midi, comme je l'ai senti par le passé, une certaine détermination de la part du ministre. Je pense qu'il veut faire quelque chose dans ce domaine. Il a notre bénédiction. Nous lui souhaitons de réussir. J'espère simplement que la conférence qui se tiendra en avril 1973 n'aura pas pour simple résultat la production de documents prévoyant des mesures à prendre en 1975 ou 1977. J'espère que des mesures seront prises dans ce domaine cette année, en 1973. J'aimerais qu'il soit inscrit au compte rendu que le ministre fait signe que oui.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Il ne le nie pas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Même s'il est vrai que nous devons faire quelque chose pour répondre aux besoins des pauvres de tout âge, je ne pense pas qu'il soit